

Mr. ...
VOL. 9.

MAI 1900

No. 5.

ANNALES

— DU —

Très-Saint Rosaire

— ♦ — ♦ — ♦ — ♦ — ♦ —
*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,
Avec l'approbation de l'Ordinaire.

Les au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)
Rév. L. E. DUQUAY, Ptre Gérant.

Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE

SOMMAIRE :

Légende.— Vallée près d'Aïn Jédy

I Marie dans la Sainte-Ecriture. Marie dans le Prophète Daniel

II Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire.

III Reliques Insignes.

IV Faveurs obtenues.

ABONNEMENT. — Payable à l'avance —
CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste EST DE 35 CENTIMS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—Deux Messes seront célébrées chaque semaine à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts ; ils auront en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine, Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urban VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



Vallée près d'Ain Jédy

LEGENDE

Le nom d'Aïn-Jédy des Arabes d'aujourd'hui est le même que l'Engaddi, de l'antiquité célèbre par ses vignes, ses palmiers... L'Écriture en fait spécialement mention dans le cantique des cantiques : " Mon Bien aimé est pour moi comme une grappe de raisin de cypre (1) dans les Vignes d'Engaddi."

La source d'Aïn-Jédy est située à près de 400 pieds au-dessus du niveau de la Mer-Morte, sur un plateau entouré à l'ouest et au nord par un immense cirque formé de hauts escarpements crétacés. Le chemin de Bethléem se déroule un lacets sur ces rochers vertigineux... Les eaux de la source, très-pures, ont une température de 27 degrés. Les roseaux arrosés par ces eaux tièdes deviennent gigantesques. De beaux groupes de mimosas donnent au paysage un caractère particulier : ce sont les acacias seyals qui produisent la véritable gomme arabique et dont le bois est dur comme le fer... On trouve encore à Aïn-Jédy la pomme de Sodome, et sur les hauteurs décrites, situées au nord, la célèbre crucifère, appelée à tort, rose de Jéricho. Lorsqu'elle est desséchée, elle se crispe en une boule que le vent roule dans les sables, tandis que si l'on trempe l'extrémité de la racine dans un peu d'eau, elle s'épanouit rapidement en une cupule des plus gracieuses : c'est celle que l'on vend aux Pèlerins !

(1) Arbrisseau dont les fruits pendent en grandes grappes et portent une odeur fort agréable.

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

CINQUIÈME NUMÉRO.—MAI 1900.

I

La Vierge Marie, Reine du T.S. Rosaire

LES INDULGENCES DU ROSAIRE

Lettre de S. E. le cardinal Gotti et liste officielle des indulgences

X.

POUR CEUX QUI FONT L'ORAISON MENTALE OU D'AUTRES EXERCICES SPIRITUELS.

43. Indulgence plénière une fois par mois aux confrères qui, chaque jour, pendant un mois entier, font une demi-heure ou au moins un quart d'heure d'oraison mentale, le jour choisi par eux, où ils reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. (*Clément X, Ad ea. 28 janvier 1671.*)

44. Indulgence plénière une fois par an le jour choisi par eux, si, en mémoire des quarante jours que Notre-Seigneur a passés au

désert, ils se livrent, durant le même nombre de jours, à l'oraison, à la mortification et à d'autres œuvres pieuses. (PIE VII, *Ad augendam*, 10 février 1808).

45. Indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque fois qu'ils font une demi-heure d'oraison mentale. (CLEMENT X, *Ad ea*, 28 janvier 1671.)

46. Indulgence de cent jours chaque fois qu'ils font un quart d'heure de méditation. (CLEMENT X, *loc. cit.*)

XI

POUR CEUX QUI VISITENT LES CONFRÈRES INFIRMES.

47. Indulgence de trois ans et trois quarantaines chaque fois que des confrères visitent d'autres confrères infirmes. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 février 1598.)

48. Indulgence de cent jours s'ils exhortent leurs confrères infirmes à recevoir les sacrements de l'Eglise. (GRÉGOIRE XIII, *Cum sicut*, 3 janvier 1579.)

XII

POUR CEUX QUI PRIENT POUR LES AMES DES CONFRÈRES DÉFUNTS.

49. Indulgence plénière à un des quatre anniversaires (4 février, 12 juillet, 5 septembre, 10 novembre) institués d'ordinaire pour chaque année dans les églises publiques des religieux

et religieuses de l'Ordre des Frères Prêcheurs, pour les confrères qui assistent à l'office des morts, et, confessés et communiés, prient aux intentions du Souverain Pontife. (PIE VII, *Ad augendam*, 16 février 1808.)

50. Indulgence de huit ans s'ils assistent aux services et prennent part à la procession faite chaque samedi une ou deux fois par mois à l'intention des défunts dans l'église de la confrérie ou dans le cloître. (GRÉGOIRE XIII, *Desiderantes*, 22 mars 1580.)

51. Indulgence de trois ans et trois quarantaines chaque fois qu'ils accompagnent à l'église de la confrérie le corps d'un de leurs confrères défunts. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 février 1598)

52. Indulgence de cent jours si, avec la ban- nière de la confrérie, ils accompagnent jusqu'au lieu de la sépulture le cadavre d'un de leurs confrères, ou s'ils assistent aux anniversaires célébrés pour les âmes des confrères défunts et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (GRÉGOIRE XIII, *Cum sicut*, 8 janvier 1579.)

XIII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT UN ACTE QUEL- CONQUE DE CHARITÉ OU DE PIÉTÉ

53. Indulgence de soixante jours chaque fois que les confrères accomplissent un acte de cha- rité ou de piété. (GRÉGOIRE XIII, *Gloriosi*, 15 juillet 1579.)

XIV

POUR LES MOURANTS.

54. Indulgence plénière qui devra être appliquée avec la formule commune par un prêtre même hors de la confession, aux confrères qui auront récité habituellement le Rosaire chaque semaine. (INNOCENT VII, 13 octobre 1403; S. C. des Indulgences, Décret du 10 août 1899.)

55. Indulgence plénière à ceux qui meurent tenant en main un cierge béni du Rosaire, pourvu qu'ils aient récité au moins une fois en leur vie le Rosaire entier. (ADRIEN VI, *Illius qui*, 1er avril 1523.)

56. Indulgence plénière pour ceux qui reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. (S. PIE V, *Consueverunt*, 17 septembre 1569.)

57. Indulgence plénière si, avec des sentiments de contrition, ils invoquent le très saint Nom de Jésus, au moins de cœur s'ils ne le peuvent verbalement. (LÉON XIII, Rescrit de la S. C. des Indulgences, 19 août 1899)

58. Indulgence plénière si, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, ils déclarent professer la foi de l'Eglise romaine, récitent l'antienne *Salve Regina* et se recommandent à la Sainte Vierge. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 février 1598.)

NOTA — Bien qu'on indique ici plusieurs fois

une indulgence plénière à l'article de la mort, cependant, suivant l'indication de la S. C. des Indulgences, on ne peut, à l'article de la mort, en gagner qu'une seule, en remplissant l'une ou l'autre des conditions indiquées plus haut.

XV

POUR LES DÉFUNTS

59. Dans les églises des Frères Prêcheurs et pour les prêtres de l'Ordre qui célèbrent aux intentions de tout confrère défunt, l'autel du T. S. Rosaire est privilégié. (GRÉGOIRE XIII, *Omnium saluti*, 1er septembre 1582.)

60. Dans les églises de la confrérie, l'autel du T. S. Rosaire est privilégié pour les prêtres confrères, non seulement en faveur des confrères défunts, mais aussi en faveur de tout défunt, même s'il existe un autre autel privilégié dans la même église. En outre, si, dans une église il n'existe pas d'autre autel privilégié, l'autel du T. S. Rosaire est également privilégié pour tout prêtre même non inscrit dans la confrérie, et en faveur de tout défunt. (S. C. des Indulgences, *Cameracen*, 7 juin 1842; Pie IX, *Omnium saluti*, 3 mars 1857.)

II

Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire

LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.

La ruine du Temple

Quatre ans avant le commencement de la guerre, lorsque Jérusalem était encore dans une profonde paix et dans l'abondance, Jésus, fils d'Ananus, qui n'était qu'un simple paysan, étant venu à la fête des Tabernacles qui se célèbre tous les ans dans le Temple en l'honneur de Dieu, cria : " Voix du côté de l'orient, voix du côté de l'occident, voix du côté des quatre vents, voix contre Jérusalem et contre le Temple... Voix contre tout le peuple. Et il ne cessait pas jour et nuit de courir par toute la ville, en répétant la même chose. Quelques personnes de qualité, ne pouvant souffrir les paroles d'un si mauvais présage, le firent prendre et battre de verges sans qu'il dit une seule parole pour se défendre ni pour se plaindre d'un si rude traitement, et il répétait toujours les mêmes mots. Alors les magistrats croyant, comme il était vrai, qu'il y avait en cela quelque chose de divin, le menèrent vers Albinus, gouverneur de la Judée. Il le fit fouetter jus qu'au sang, et cela même ne put tirer de lui une seule prière, ni une seule larme ; mais à chaque coup qu'on lui donnait, il répétait

d'une voix plaintive et lamentable : malheur, malheur sur Jérusalem. Et quand Albinus lui demanda qui il était, d'où il était et ce qui le faisait parler de la sorte, il ne répondit rien. Ainsi il le renvoya comme un fou, et on ne le vit parler à personne jusqu'à ce que la guerre commençât. Il répétait seulement sans cesse, ces mots : Malheur, malheur sur Jérusalem ; sans injurier ceux qui le battaient, ni remercier ceux qui lui donnaient à manger. Toutes ces paroles se réduisaient à un triste présage et il les proférait d'une voix plus forte dans les jours de fête. Il continua d'en user ainsi durant *sept ans et cinq mois* sans aucune intermission et sans que sa voix en fût affaiblie ni enrouée. Quand Jérusalem fut assiégée, on vit l'effet de ses prédictions, et faisant alors le tour des murailles de la ville, il se mit encore à crier : malheur, malheur sur la ville, malheur sur le Temple, malheur sur le Temple, à quoi ayant ajouté : malheur sur moi ; une pierre lancée par une machine le renversa par terre, et il rendit l'esprit en proférant les mêmes paroles.

Le nombre de ceux qui furent faits prisonniers durant cette guerre montait à quatre-vingt-dix-sept mille, et le siège de Jérusalem coûta la vie à *onze cent mille*, dont la plupart, quoique Juifs de nation, n'étaient pas nés dans la Judée, mais y étaient venus de toutes les provinces, pour solenniser la fête de Pâques,

et s'étaient ainsi trouvés enveloppés dans cette guerre. Comme il n'y avait pas de lieu pour les loger tous, la peste se mit parmi eux et fut bientôt suivie de la famine. Si l'on a peine à croire que cette ville si grande fut tellement peuplée qu'elle n'eut pas de quoi loger cette multitude de Juifs venus du dehors, il n'en faut point de meilleure preuve que le dénombrement fait du temps de Cestius. Car ce gouverneur voulant faire connaître à Néron, qui avait tant de mépris pour les Juifs, quelle était la force de Jérusalem, pria les sacrificateurs de trouver moyen de compter le peuple. Ils choisirent pour cela le temps de la fête de Pâques, auquel depuis neuf heures jusqu'à onze, on ne cessait d'immoler des victimes dont on mangeait ensuite la chair dans les familles, qui ne pouvaient être moindre de dix personnes, se composaient quelque fois de vingt, et il se trouva qu'il y avait eu deux cent cinquante-six mille six cents bêtes immolées, ce qui à compter seulement dix personnes pour chaque bête, revenait à 2,556.000 personnes, toutes purifiées; (sans compter les autres en grande foule non purifiées.)

Le Temple était détruit, les prophéties étaient accomplies. Titus fit raser les murs de Jérusalem, niveler le sol de la ville et passer sur elle la charrue. Il laissa debout seulement les trois fameuses tours de Phasaël, d'Hippicus et de Mariamne (dont l'emplacement se voit

encore à cent pas du lieu où nous nous trouvons actuellement, et d'une partie du mur occidental, pour exalter devant la postérité la valeur des Romains qui avaient pu se rendre maîtres d'une ville défendue par des tours si fortes et de telles murailles.

Cependant, après une ruine sans exemple dans l'histoire, cette nation orgueilleuse et indomptée osa se soulever de nouveau sous l'empire d'Elius Adriannus, vers l'an 135 de l'ère vulgaire, c'est-à-dire, à peine 65 ans après le triomphe de Titus. Adrien en fut profondément indigné, et il envoya en Judée, pour reprimer cette nouvelle révolte Julius Severus, capitaine valeureux, avec ordre de punir sévèrement les révoltés : cet ordre fut exécuté ponctuellement. En effet, la dévastation et les ruines de Sévère dépassèrent celles de Titus ; car cet empereur ne détruisit que la seule ville de Jérusalem Jules Sévère ruina *cinquante* forteresses et rasa jusqu'au sol *neuf cent quatre-vingt-cinq* châteaux et bourgades. Quand au nombre des morts, il est impossible de le dire, tant fut grande la multitude qui périt par la faim, les maladies et le feu ! Mais le nombre de ceux qui périrent par l'épée a été conservé par l'histoire : il s'élève à *cinq cent quatre vingt mille* ! Joignez à ce chiffre, les prisonniers de l'un et de l'autre sexe qui furent vendus comme un vil bétail sur les grands marchés de Gaza et de Mambré, et vous aurez un nombre qui jette,

dans la stupeur. Jules Sévère, en comprimant cette révolte, mit fin à la guerre obstinée des Juifs contre les Romains.

III

RELIQUES INSIGNES

RELIQUES DE LA SAINTE VIERGE

LES CHEVEUX DE LA SAINTE VIERGE

Une ville aussi dévouée à Marie que la ville de Lille ne pouvait manquer de chérir et de vénérer le sanctuaire le plus précieux qui soit sur terre, élevé en son honneur. Il y avait en effet à Lille deux chapelles de Lorette : la première près de l'ancienne église Saint-Etienne, fondée en 1537, par l'intendant général des finances, était d'une construction élégante et gracieuse, riche de tableaux et de sculptures ; et la statue de la Vierge placée au-dessus de l'autel passait pour un chef d'œuvre. Depuis 1651, elle possédait la statue du sanctuaire de N-Dame des Ardents, laquelle, après avoir été pendant quatre siècles, visitée avec fruit par les malades atteints du feu de Saint Antoine, fut alors démolie ; et l'on continuait de venir prier devant cette image pour obtenir la guérison de la fièvre et du charbon. La seconde chapelle de Lorette, bien plus célèbre que la première,

fut fondée par l'électeur de Cologne, Joseph Clément, chez les dames de l'Abbiette. Ce prince, trouvant peu digne de la sainte Vierge, l'humble chapelle où elle avait été honorée depuis deux siècles, conçut le projet de la remplacer par une plus décente dont il posa la première pierre, le 9 février 1708. Dans cette construction, il ne négligea rien pour faire de sa nouvelle chapelle une copie fidèle de la *Santa Casa*, vénérée à Lorette, en Italie ; et, à la fin du mois de juin, l'édifice étant terminé, il alla, en grande solennité, chercher au couvent des Religieuses Dominicaines la statue de l'ancienne chapelle qu'il y avait fait déposer. Le 1er juillet, il fit la consécration de ce nouveau sanctuaire ; le 2 du même mois, il y célébra la messe, et Fénelon y vint, l'après-midi, faire ses prières. Les jours suivants, on célébra très-solennellement l'octave de la consécration de la chapelle. Tous ces jours, il y eut grand'messe, le premier jour par les Dominicains, le second par le clergé de Saint-Etienne, qui accompagnaient les magistrats en corps et en robe, offrant un cœur d'or avec cette inscription : *votum populorum*, le vœu des peuples, et au-dessus, les armes de la ville ; les jours suivants, par le chapitre de St-Pierre, par les paroisses de Saint-Sauveur et de Saint-Maurice et par les ordres Mendiants. Tant que l'électeur resta à Lille, il fit dire le chapelot, chaque jour, dans la chapelle de Lorette, et lui-

même y assista ; et depuis lors, cette sainte pratique s'y est toujours conservée.

Quelques temps après, la ville ayant été prise par les hérétiques, les habitants osèrent, en leur présence, manifester, comme auparavant, leur dévotion à Notre-Dame de Lorette. Tous les matins, on y venait entendre la messe ou y faire ses prières, en si grand nombre qu'on avait peine à y trouver place ; tous les soirs, on y revenait chanter les litanies de Notre-Dame de Lorette ; et des cœurs d'or et d'argent, des tableaux des cierges offerts à l'autel, attestaient la piété des fidèles pour la Mère de Dieu.

Dès l'année qui suivit la construction du nouveau sanctuaire, des guérisons inespérées s'y opérèrent ; et le bruit s'en répandant au loin, les grands vicaires de Tournai jugèrent opportun de faire procéder à une enquête sur ce sujet. L'enquête commencée le 6 février 1710, constata plusieurs guérisons miraculeuses, ainsi que deux résurrections, qui permirent d'administrer le baptême à deux enfants morts en naissant ; et les dépositions des témoins, les certificats délivrés par les hommes de l'art, aussi bien que les registres où étaient consignés ces faits miraculeux, se conservèrent, jusqu'à la révolution, dans le monastère des Religieuses de l'Abbiette. La précieuse image, heureusement échappée à l'esprit de destruction de 93, se vénère maintenant chez les Religieuses de l'hôpital Saint-Sauveur.

Enfin il ne nous reste plus à parler que de *Notre-Dame de la Treille*, le plus célèbre sanctuaire de la sainte Vierge à Lille, situé autrefois dans l'église Saint-Pierre. La statue qu'on honore sous ce titre est environnée d'une treille de fer où les pèlerins attachaient leurs dons ; elle est de pierre blanche, artistement taillée, dit le P. Vincart, qui en a écrit l'histoire ; sa pose est celle d'une reine assise sur un trône ; elle tient au bras gauche l'Enfant Jésus et dans la main droite un sceptre.

Le culte rendu à cette image est aussi ancien que la ville de Lille ; il est comme enraciné dans les bases de la cité, qui s'appelle avec orgueil la cité de Marie, *Insula, civitas Virginis*. Il remonte donc au moins à l'année 1066. Alors Beudoïn V, comte de Flandre, fit trois grandes choses : il fonda la ville de Lille, qui, jusqu'à lui, n'était guère qu'un assemblage de maisons autour du château, sans murs de défense ; il bâtit l'église Saint-Pierre et y installa une collégiale qu'il composa des ecclésiastiques les plus éminents par la sainteté, les sciences, la naissance, et qui fut comme un séminaire d'évêques ; enfin il y plaça l'image de Notre-Dame de la Treille, et en fit célébrer la dédicace, en présence de tout ce que le clergé avait de plus vénérable, la chevalerie de plus brillant, la Flandre de plus illustre.

Les chanoines remplirent parfaitement leur mission ; ils honorèrent Notre-Dame de la Treille.

le par une piété exemplaire, autant que par un zèle incomparable pour la magnificence de son autel et la splendeur de ses fêtes. Les uns la constituaient par testament leur héritière universelle ; les autres y faisaient des fondations propres à relever la gloire de son culte ; et lorsque, en 1214, Philippe-Auguste, vainqueur à Bouvines, eut réduit Lille en cendres, le chapitre, malgré les calamités dont il était une des premières victimes, entreprit la reconstruction de Saint-Pierre. Lorsque, en 1344, un autre incendie vint détruire les constructions commencées, le chapitre sans se laisser décourager, se remit à l'œuvre ; il la poursuivit avec constance pendant un siècle que demanda l'achèvement de l'édifice.

IV

Faveurs obtenues

Ste Ursule, 26 février 1900.

MON CHER MONS. DUGUAY,

Voici un fait bien intéressant pour vos Annales, que je me fais un plaisir de vous communiquer, à la prière d'un brave homme de cette paroisse, qui avait promis de le faire publier dans votre Revue :

Mons Joseph Leblanc, voiturier, de cette paroisse, avait un petit garçon, du nom d'Aimé, âgé de 8 ans, dont le conduit de l'œil était obstrué par suite d'un coup qui lui avait fracturé l'os du nez, ce qui fit beaucoup souffrir l'enfant tout d'abord, et l'ex-

pora à perdre l'œil. Le père s'empressa de le faire soigner ici par le médecin de l'endroit, lequel, après avoir déployé tout son art pendant neuf mois, laissa le petit malade dans l'état où il l'avait trouvé. On fut obligé de recourir à des spécialistes qui le soignèrent encore assez longtemps, et avec habileté, on le soulagea, mais sans arriver à pouvoir le guérir, le cas était en effet des plus difficiles. C'est alors que le père, homme de foi et de piété, voyant les hommes impuissants à guérir son enfant, et convaincu que la guérison ne viendrait pas de ce côté, abandonna entièrement les médecins terrestres, et tourna ses regards vers le Ciel et en particulier vers la douce Reine du Rosaire, aux soins de laquelle il remit le petit garçon, faisant vœu que si Elle daignait rendre la santé au malade, il irait la remercier dans son sanctuaire du Cap de la Magdeleine, où il ferait offrir le sacrifice de la messe et contribuerait d'autres manières encore, à la gloire et à l'honneur du T.-S. Rosaire.

De ce moment on se mit à invoquer N.-D. du Rosaire, et un mois à peine s'était écoulé que l'enfant avait déjà pris un mieux sensible ; et le mieux alla s'accroissant de plus en plus tous les jours, si bien qu'aujourd'hui, on considère la guérison comme entière et complète.

Et le père reconnaissant rend grâce à votre sainte Reine du Rosaire, du grand bienfait dont il vient d'être l'objet de sa part, il reconnaît, et avec raison, que cette guérison est bien son œuvre, et il tient à le faire connaître, en attendant qu'il aille en personne porter ses remerciements à la Vierge de votre béni et antique sanctuaire, et remplir entre vos mains les promesses qu'il lui a faites.

Je profite de l'occasion pour me recommander moi-même, avec cette brave famille à vos charitables prières et à la protection de votre bien-aimée Reine du Rosaire.

Agréez, je vous prie, les assurances de ma vieille amitié.

J. F. BELAND, Ptre Chanoine, Curé.

ST^s BARNABÉ : J'ai obtenu ma guérison, après un Pèlerinage au Cap ; et mon mari, après deux Pèlerinages a été guéri d'un grand mal de jambe : DAME X.—ESCANOBO : Une guérison d'un mal d'yeux, par l'usage des *Roses Bénites* : DAME U. D. —TROIS-RIVIERES : La guérison d'un mal dans le nez : L. A. —MONTMAGNY : La guérison de ma petite fille d'une maladie

qui paraissait grave : UNE AB.—LA BAIE : Un abonné a été guéri d'un grand mal de gorge et d'une fièvre violente.—TROIS-RIVIERES : Mon petit garçon de 6 ans a été guéri d'un grand mal d'yeux par l'usage des *Roses Bénites* : DAME A. E. F.—ST. ALBAN : Une petite fille de 5 mois a été guérie du rifle par l'usage des *Roses Bénites* : A. L.—ST JACQUES DES PILES : Une guérison : J. L. GENTILLY : Dame V. J. F. a été guérie subitement d'un grand mal d'estomac.—BERTHIERVILLE : J'étais atteinte de plusieurs maladies : bronchite, pleurésie, hémorrhagie, névralgie....Après les soins inefficaces du médecin, N.-D. du T. S. Rosaire m'a soulagée : UNE MERE.—ST. GERMAIN : Une personne qui bégayait a été guérie.—LA SALLE, MANITOBA : Un de mes garçons a obtenu une guérison parfaite par l'usage des *Roses Bénites* : JOSEPH LEVASSEUR.—ST. NARCISSE ; Une de mes petites filles, âgée de 6 ans a été guérie d'une infirmité : DAME F. R.—WEBSTER, MASS. : Une de mes sœurs a été guérie de deux maladies, et nous avons encore obtenu d'autres guérisons dans la famille : MELLE. D. M. R.—VICTORIAVILLE : Mon enfant a été guéri par l'usage des *Roses Bénites* : UN AB.—GENTILLY : Mon petit garçon de 11 ans, privé de l'usage de ses jambes, après l'usage des *Roses Bénites* et plusieurs neuvaines, marche aujourd'hui très bien : DAME E. LAUZE.—BECANOUR : mon enfant, âgé de 3 ans, souffrait depuis près d'un an d'une maladie de peau : j'ai fait usage des *Roses Bénites*, et après quelques jours, il était complètement guéri : DAME JOHNNY HOULE.—POINTE DU LAC : Ma mère a obtenue sa guérison ; et moi, je suis guérie d'un mal de gorge : UN AB.—ST. NARCISSE : Une guérison et plusieurs autres faveurs : UN AB.—FAMYSTELLE, MAN.—Une guérison : UN AB.—RIVIERE-CROCHE : DAME TREFFLE RICARD étant bien gravement malade, son mari promit de faire brûler, pour un mois, un lampe au Cap : aussitôt elle prit du mieux et espère, sous peu, sa guérison complète. Mon mari, dans les mêmes conditions a obtenu la même faveur : DAME J. FORTIN. — POINTE DU LAC : J'ai obtenu une double guérison : UN AB.—ST. GREGOIRE : Plusieurs faveurs : UN AB.—STE. URSULE : Après une prière de 8 mois, j'ai obtenu une faveur extraordinaire : UN E. DE MARIE.—ST. JEAN PORT JOLI : Plusieurs faveurs spirituelles et temporelles : UN AB.—TROIS-RIVIERES : Une

faveur : DAME ED. MALHIOT.—ST. JEAN DES CHAILLON : Une grande faveur : UN AB.—STE. MONIQUE : Action de grâces pour la conversion de mon père : UN AB.—Québec : A L. jeune fille, a obtenu deux faveurs insignes.— ST. PIERRE LES BECQUETS : J'ai obtenu une faveur spéciale et au delà de mes espérances : UN AB.— ST. JOSEPH DE LEVIS : Merci à N. D. du Rosaire pour l'arrangement à l'amiable d'une affaire embarrassante : DAME C. A. P.—CAP : DAME J. J. R., a obtenu un grand soulagement dans une maladie nerveuse, par l'usage des *Roses Bénites*—MANCHESTER : Une faveur obtenue, par l'usage des *Roses Benites*, pour ma petite fille malade : UN AB.—ST. CELESTIN : Deux abonnés soulagées espèrent leur guérison complète : Une faveur : DAME A. G.—LOUISEVILLE : Un mot de reconnaissance envers N. D. du T. S. Rosaire pour moi et mon épouse, pour plusieurs faveurs : E. M.—SANDY-BAY ; Une faveur : UN AB.—ST. STANISLAS : Plusieurs faveurs : DAME O. M.—ST. ROCH DES AULNAIS : Une grande faveur : UN AB.—STE LUCE STATION : Deux faveurs temporelles : J. A. CARON, Agent.—ST. NARCISSE : Après avoir sollicité depuis longtemps une très grande faveur, je l'ai obtenu, avec plusieurs autres : DAME J. M.

SOUSCRIPTION AU TOMBEAU DE N. S. J. C. A LA
VOIE DOULOUREUSE AU CAP.

Révd Eug. J. Ptre S. Ls de C.....	\$1.00
Mr L. A. C. Houde, St. Germain.....	1.00
Dme A. Bellefeuille, Fall River.....	0 50
Dme Lacombe et Ab.....	0 25
Dame J. Doucet.....	0.25
Mr Valère Thibault, Cap.....	1.00
Mr Joseph Levasseur, Lassalle, Man.....	1.00
Dme Ed Tremblay, Ste Anne.....	1.00
Mr F. X. Ducharme, Fort William.....	1.00
Mr Alf. Tremblay, St Roch des Aulnais.....	1.00
Dme A. C. Guilbault, Québec.....	1.00
Mr Alb. Boisjoly, St. Philippe.....	1.00
Couvent de Memramcook.....	1.00
Mr Vict. Boisvert, Manchester.....	1.00

Mr G. O. Désilets, Bécancour.....	1.00
Delle Adéline Désilets, Bécancour.....	1.00
Delle M. L. G. Lassalle, Bécancour.....	1.00
Mr Chs. Alb. Bouchard, Bécancour.....	1.00
Delle M. C. Roy, New Bedford.....	1.00
Révd. M. Chs. Z. Garceau, Ptre, Gentilly.....	1.00
Mr S. Lesage, Cap Santé.....	1.00
Delle A. Doré, Cap Santé.....	0.25
Dme P. Laroche, Maskinongé.....	1.00
Mr Chs. Thérien, Montréal.....	1.00

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES

18 malades.—15 guérisons.—38 familles.—10 pères de familles.—21 mères de familles.—20 jeunes filles.—22 jeunes gens.—10 enfants.—15 voyageurs.—25 ivrognes.—35 conversions.—29 vocations.—18 affaires temporelles.—20 grâces spirituelles.—55 faveurs particulières.—19 bonnes morts.—10 en danger de perdre la foi.—6 prêtres malades.

DEFUNTS RECOMMANDÉS.

Mr le Chan. B. C. Bochet, curé de Ste Anne de la Pérade.—
Mr Ovila Lesieur, Haut St Maurice.

DONS AU SANCTUAIRE

Delle M. Audette.....	\$1 00
Delle V. B. Holyoke.....	1.00
Mr L. Gauthier, Montréal.....	0.15

Imprimatur.

† F. X., Evêque des Trois-Rivières.

CANTIQUES

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELERINS

AU

SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

Le Mois du T. S. Rosaire Illustré

PAR M. R. P. FREDERIC O. S. F.

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des Annales.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX :

Broché : 15 centins ; par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins ; par la malle : 30 centins.

Nota. — Pour Paiement, nous acceptons les Timbres-Poste du Canada.

RELIURE DES ANNALES.

NOTA.—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1898-1899, en un seul volume.

M. AYOTTE, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à les relier, demi reliuré, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons *gratis* les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1898-1899.

AVIS

(Pour simplifier la correspondance)

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdelaine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire). est :

- 1o De 50 cents pour les Messes Basses ;
- 2o De \$3.00 pour les Grand'Messes.

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1° Une lampe pour un jour : 5 cents.
- 2° Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
- 3° Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
- 4° Une lampe pour un mois : \$1.10.
- 5° Une lampe pour un an : \$12.00.

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.